



CONSEIL
SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 - N° 272 -



Présidé par Monsieur Ahmed Adam ALI, Administrateur Provisoire de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 22 février 2017

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Constantin VERNICOS
	Agnès FICHARD-CARROLL
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X (arrivée 9h10)	
X (arrivée 9h30)	
	Michel VIGNES
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Timothée **MARTINOD**
 Pierre GANAULT (suppléant)
 Fanny **PATRAS**
 Clémentine COLOMER (suppléant)
 Vincent **PONS**
 Jonathan LEPINE (suppléant)
 Justine **RIVERS-MOORE**
 Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)
 Pierre **VAN-ISEGHEM**
 Tony RUBIO (suppléant)
 Audrey **DERAINE**
 Sarah TAALLAH (suppléant)
 Maurizio **TOFT**
 Roy CHAYEB (suppléant)
 Tarama **NASSER**
 Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X (Arrivée 9h45)	Timothée MARTINOD

Collège D : Personnels IATOSS

Georges **BOUBY**
 Dalila **HAMMAR**
 Christine **LAROUJ**
 Thierry **VINDOLET**

X	
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 19 membres présents ou représentés

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

Invités permanents présents :

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université
Agnès **FICHARD-CARROLL**

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Jean-Yves **LE GUENNEC**

Maurizio **NOBILI**

Olivier **THALER**

- Directeurs de département

Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (BE)

- Chargé de missions

Thierry **BRETAGNON**

- Chefs de service

Béatrice **BOYER** (Communication)

Corinne **FERNANDEZ** (Relations Internationales)

Caroline **FRISOU** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Gestion des Moyens)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 18 janvier 2017**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le vendredi 13 janvier 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. ALI**, Administrateur Provisoire de la Faculté des Sciences, Salle de cours 10-01, du campus Triolet.

Préalablement, **M. ALI** informe l'Assemblée que le quorum n'est pas atteint. Néanmoins, il débute la séance en précisant que les documents qui doivent être votés ce jour ne le seront pas tant que la moitié au moins des membres ne sera pas présente ou représentée.

M. ALI espère que les conseillers ne tarderont pas à arriver ...

M. ALI ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention de l'Administrateur Provisoire,*
2. *Vote du procès-verbal n° 271,*
3. *Projets pédagogiques - 1ère vague -,*
4. *Relations Internationales - vote des bourses à la mobilité étudiante 2015-2016 -,*
5. *Vie du Campus,*
6. *Vote de conventions,*
7. *Questions diverses.*

M. ALI s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. ALI** suggère de passer au premier point de ce Conseil.

1. INTERVENTION DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Avant de débiter son intervention, **M. ALI** rappelle qu'il a été nommé en qualité d'Administrateur Provisoire de la Faculté des Sciences de Montpellier par le Président de l'Université le 12 décembre dernier, suite à l'élection de **M. HALBOUT** en tant que Président de la Communauté d'Universités et Établissements - Languedoc Roussillon Universités.

M. ALI assurera cette fonction jusqu'à l'élection d'une nouvelle ou d'un nouveau Directeur de la Faculté des Sciences, le 22 février prochain.

a- **Rétro-planning de l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier**

M. ALI informe l'Auditoire qu'une note relative au rétro-planning de l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences a été communiquée par courriel le mardi 17 janvier dernier à l'ensemble de la Communauté de la composante.

M. ALI indique que la date limite du dépôt des candidatures a été fixée au 1^{er} février 2017 et que les élections interviendront le 22 février.

M. ALI explique que les candidats seront, dans un premier temps, auditionnés par le Conseil et présenteront leur programme ainsi que leur équipe. Cette intervention sera suivie d'un débat entre les candidats et l'Auditoire.

M. ALI précise que **M. GUEVELLOU**, Responsable Administratif de la Faculté des Sciences - dont il excuse l'absence ce jour - et le service des Affaires Générales, Juridiques et Partenariales (fds.affgen@umontpellier.fr) se tiennent à disposition de l'Assemblée pour toute information complémentaire.

M. ALI souligne que le dossier de candidature, doit être composé des pièces suivantes :

- une lettre de candidature,
- un curriculum vitae,
- une profession de foi.

M. ALI rappelle que la candidature doit être envoyée ou déposée auprès du service des Affaires Générales, Juridiques et Partenariales de la Faculté de Montpellier (bât. 30), à l'attention de Monsieur l'Administrateur Provisoire, au plus tard le 1^{er} février 2017, 17 heures.

Mme GALL-BORRUT demande si l'Assemblée sera informée des candidatures au fur et à mesure de leur arrivée ou s'il faudra attendre le 22 février.

M. ALI lui répond que la Direction communiquera sur l'ensemble des candidats ayant déposé leur dossier et pourra aussi adresser les documents de candidature aux personnes qui le souhaitent. Ces derniers seront transmis jusqu'à la date limite du dépôt, soit le 1^{er} février prochain.

M. ALI ajoute que les pièces seront également mises à disposition sur l'ENT du Conseil.

En l'absence de remarque, **M. ALI** propose de passer au point suivant.

M. BOUBY remarque que **M. ALI** n'a pas demandé à l'Auditoire si elle avait des questions diverses à poser.

M. ALI suggère donc d'aborder ce point.

b- Questions diverses

M. ALI cède la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY explique que son intervention porte sur le déroulement des examens et notamment sur la convocation des surveillants.

M. BOUBY souligne que le problème de gestion des tiers temps est récurrent : ils ne sont pas toujours notés correctement sur les convocations des enseignants/agents pour la surveillance des examens. Cette situation peut paraître marginale mais, il n'en est rien !

M. BOUBY note que l'organisation du service ou la vie personnelle des surveillants peuvent être impactés lorsqu'ils ne sont pas informés de la surveillance d'un tiers temps - soit 40 minutes en plus -.

M. BOUBY ajoute qu'un incident est intervenu dernièrement. Lors de ce dernier, **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif n'a pas été correct avec le surveillant. Ce problème d'ordre administratif peut arriver mais, la responsabilité ne doit pas être rejetée sur les surveillants ou les responsables d'amphithéâtre.

Pour les prochaines sessions d'examens, **M. BOUBY** demande à ce que les tiers temps soient indiqués sur la convocation et regroupés au maximum dans un même lieu.

M. BOUBY a lui-même été surveillant d'un amphi où il y avait un tiers temps et a pu s'arranger avec le responsable. Bien souvent, c'est ce dernier qui doit rester pour les tiers temps car un BIATS ne peut prendre cette responsabilité. Malheureusement, ces personnes peuvent aussi avoir d'autres contraintes !

Pour **M. BOUBY**, il est nécessaire de « régler » ce problème pouvant être à l'origine de tensions.

M. ALI reconnaît que 40 minutes est une durée de temps non négligeable pouvant induire des complications.

M. LE GUENNEC a déjà été dans cette situation.

M. BOUBY prend l'exemple d'une personne surveillant le soir et devant récupérer ses enfants à l'école ... « *cela est délicat !* »

Mme ROLLAND explique que lors du dépôt des sujets au coffre, le service des examens informe les éventuels surveillants que des problèmes de répartition des tiers temps peuvent arriver : il est probable que ces derniers se situent dans différents amphis. En tant que responsable d'Unité d'Enseignement, elle en est informée mais, il conviendrait de transmettre ce renseignement auprès des autres surveillants.

Mme VILLANUEVA-THERON précise que de nombreux étudiants se sont déclarés très tardivement cette année et « *parfois du jour pour le lendemain !* » Dans ce cas-là, il est compliqué pour les équipes administratives d'en aviser les surveillants.

Mme VILLANUEVA-THERON prend note des remarques qui ont été formulées et les relayera, en l'absence du Responsable Administratif, auprès des services pour que ces derniers soient plus vigilants lors des prochaines sessions.

Pour **M. BOUBY**, il est normal de faire remonter l'information lorsqu'un problème de fonctionnement est constaté.

M. BOUBY insiste : le Responsable Administratif doit être plus respectueux avec les surveillants qui ne peuvent rester 40 minutes de plus, d'autant plus que ces derniers n'ont pas eu cette information au préalable. Au surplus, il lui appartiendrait de les remplacer ... Cette année, des incidents importants ont eu lieu : *« cela est regrettable ! »*

Mme TERKI a également eu un problème de tiers temps non déclaré mais, qui s'est résolu. Toutefois, elle s'est retrouvée face à une autre difficulté : un étudiant du parcours CMI n'avait pas d'inscription pédagogique et s'est retrouvé sans étiquette anonyme.

M. ALI prend note de cette remarque et rappelle que chaque année, les sessions d'examens connaissent *« leurs petits lots de dysfonctionnements qui se résolvent au fur et à mesure ... »*

Mme TERKI ajoute que ces étudiants, même s'ils figurent dans les groupes de TD, ne sont pas associés aux autres et ne reçoivent pas toutes les informations car, ils sont répertoriés dans un sous-groupe. Si l'enseignant ne dispose pas de l'information, il ne peut le savoir et ces étudiants se retrouvent donc à l'écart lors des examens.

Pour **Mme TERKI**, *« la cerise sur le gâteau »* a été de voir ces étudiants CMI non enregistrés avoir une étiquette réglementaire et une inscription administrative.

M. BRETAGNON, Responsable des CMI travaille actuellement avec le service des examens pour résoudre les problèmes liés à l'inscription pédagogique des étudiants en CMI. Il y a eu en effet des problèmes de communication pour les emplois du temps et les convocations aux examens, notamment pour les UE mutualisées avec les autres étudiants.

Mme TERKI souligne que si les problèmes d'emplois du temps n'avaient pas été remontés auprès de l'enseignant responsable de l'UE, les étudiants auraient été écartés des listes de diffusion.

M. BRETAGNON informe mes membres du Conseil qu'une solution est en cours de test. Si elle fonctionne, elle sera étendue à l'ensemble des CMI pour éviter ces problèmes à l'avenir.

M. VERNICOS fait part d'une question remontée par un enseignant n'ayant pas trait aux examens mais, au paiement des heures complémentaires.

M. ALI donne la parole à **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS explique que cet enseignant semble avoir oublié une étape de validation dans le cadre de sa déclaration de service, suite à la non-réception d'un courriel. Il a demandé si les heures complémentaires effectuées lui seraient toutefois payées, ce à quoi il lui a été répondu négativement.

M. VERNICOS demande si un texte mentionnant l'obligation de valider ces heures par courriel existe, sachant que ce dernier peut ne pas être délivré. Dans l'affirmative, serait-il possible de le diffuser aux enseignants ?

Mme VILLANUEVA-THERON répond que la note sur le calcul des heures complémentaire répond à la question de **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS demande ce qui est précisé dans cette note. Par ailleurs, que dit la loi à ce propos ?

Mme VILLANUEVA-THERON indique que le procédé est interne à la Faculté des Sciences de Montpellier.

Mme VILLANUEVA-THERON connaît l'enseignant dont parle **M. VERNICOS** : ce dernier a communiqué avec elle par messagerie.

M. VERNICOS s'interroge : *« Ce collègue sera-t-il malgré tout payé, même plus tard ? »*

Mme VILLANUEVA-THERON acquiesce.

M. ALI précise que le paiement des heures complémentaire est rétroactif.

Mme VILLANUEVA-THERON ajoute que le Service des Ressources Humaines de la composante a adressé près d'une dizaine de courriels de rappel pour ces validations car, il s'agit de la première année d'application de cette règle.

M. VERNICOS remercie **Mme VILLANUEVA-THERON** de cette information.

M. ALI suggère de passer au point suivant.

c- Prochain Conseil - mercredi 22 février 2017 -

M. ALI rappelle à l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 22 février, à 8 h 30 - la salle sera communiquée ultérieurement -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention de l'Administrateur Provisoire,
2. Élection du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier,
3. Questions diverses.

M. ALI insiste sur l'importance de ce Conseil et demande aux membres du Conseil d'être présents et à l'heure ce jour-là. Si le quorum n'est pas atteint, il faudra alors convoquer à nouveau un Conseil, ce qu'il souhaite éviter.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. ALI** propose de passer au point suivant.

2. PROJETS PÉDAGOGIQUES - 1ÈRE VAGUE -

M. ALI suggère de débiter l'ordre du jour par un point dédié à la présentation de la première vague des projets pédagogiques de l'année 2017.

M. ALI donne la parole à **M. BRETAGNON**, Chargé de mission Budget FdS.

M. BRETAGNON présente les projets pédagogiques proposés par les Départements d'enseignement.

Projets pédagogiques budget 2017

Département	Projet	Fonct.	Inv.	Projet	Total	Proposition d'attribution janvier 2017		
						Fonct.	Inv.	Total
BE	Numerisation des collections	3 225		3 225		3 225		3 225
BE				0				0
BE				0				0
BE				0	3 225			0
Bio-MV	Conditionnement instrumental chez le poisson rouge	1 800	19 440	21 240		1 800	19 440	21 240
Bio-MV	Jouvence de matériel des salles de TP de Biologie Moléculaire et Cellulaire du Bât.16	1 517	27 772	29 289				
Bio-MV	Mise en place d'une plateforme de travaux pratiques de physiologie animale		30 000	30 000				
Bio-MV				0				0
Bio-MV				0				0
Bio-MV				0	80 529			0
Chimie	2 bancs de tests illustrant les enseignements sur le stockage et la conversion de l'Energie (9654 - Master Energie & Chimie)		19 308	19 308			19 308	19 308
	Achat d'un point éclair		10 455	10 455				
Chimie	systeme combinant solaire/éolien avec batterie, instrumentations et onduleur (Master Energie)		8 736	8 736				0
Chimie				0				0
Chimie				0				0
Chimie				0				0
Chimie				0	38 499			0
DESTEM	Nouvelles technologies et enrichissement des collections pédagogiques de paléontologie	6 000	3 900	9 900		6 000	3 900	9 900
DESTEM	stages et salons pour le rayonnement international (Grèce et Italie)	12 000		12 000		12 000		
DESTEM	Nouveau dispositif de mesures in situ pour l'appréciation de la ressource en eau souterraine (identification des zones de productions préférentielles en forage) : Heat Flowmeter		10 670	10 670				0
DESTEM	Modules de réflexion en microscopie		13 240	13 240	45 810			0
DLV	mise jour des outils TICE et augmentation de la capacité d'accueil de 2 salles de cours		20 000	20 000				0
DLV				0				0
DLV				0	20 000			0
EEA	Chambre Sourde anéchoïque		7 000	7 000				0
EEA	Machine didactique simulant une centrale électrique hydraulique		4 679	4 679				0
EEA	Analyseur double (spectre réseau) Type F5H 8 avec kit de calibration		18 000	18 000				0
EEA	Chauffage par induction haute fréquence - Onduleur résonance		3 130	3 130		3 130	3 130	0
EEA	TP sur microcontrôleurs 32bits		2 910	2 910				0
EEA	VirtualBench : instrumentation modulaire industrielle pour salle Projet		19 572	19 572				0
EEA	Couplage FPGA-Front end RF pour projets / TP Master		8 000	8 000				0
EEA				0				0
EEA				0				0
EEA				0				0
EEA				0				0
EEA				0	63 291			0
Info	Matériel pour enseignements et projets étudiants en réalité virtuelle et augmentée.		9 650	9 650			9 650	9 650
Info	Renouvellement ordinateurs de deux salles du bat. 6 : 6.3 et 6.6.		44 000	44 000				0
Info	Aménagement des nouveaux locaux du bat. 16	9000		9 000	62 650			0
MATHS				0	0			0
Meca	Logiciel Ellistat pour la mise en œuvre de plans d'expérience	1 500		1 500		1 500		1 500
Meca	Licence campus Creo	14 564		14 564				0
Meca	Renouvellement annuel de la licence evolve/inspire	2 000		2 000				0
Meca	Un pont de jauge		2 500	2 500			2 500	2 500
Meca	Tp treillis		12 924	12 924	33 488			0
Physique	Modernisation des travaux pratiques de L3 Physique		9 000	9 000				0
Physique	Remplacement AFM Halle de nanocaractérisation		50 000	50 000	59 000	30 000	30 000	0
		51 606	354 886	406 492		24 525	87 928	100 453

M. BRETAGNON rappelle que 400 mille euros seront alloués aux projets pédagogiques conformément au budget voté en Conseil au mois de novembre dernier. Habituellement, un tiers de la somme est attribuée lors de la première vague.

Cette année, **M. BRETAGNON** explique que le volume distribué a été réduit suite au changement de Direction, afin de laisser un peu plus de latitude à cette dernière. De ce fait, un quart de la somme totale sera allouée sur des projets faisant intervenir plusieurs disciplines.

M. BRETAGNON détaille les différents projets par Département :

- Département de Biologie Écologie : il n'y avait qu'un seul projet présenté, il n'a pas été nécessaire de faire un choix ;
- Département Biologie-Mécanisme du Vivant : le projet sélectionné est d'une ampleur importante. Le Département devait donc savoir dès le départ s'il pouvait compter sur la somme demandée ;
- Département Chimie : le choix a été d'allouer une enveloppe au master Énergie car cela fait des années qu'il existe et n'a jamais été abondé. **M. BRETAGNON** rappelle que le budget du master Énergie est porté par le Département Chimie ;
- Département DESTHEEM : le projet sélectionné est « *de longue haleine* » ;
- Département des Langues : le projet doit être davantage précisé. **M. BRETAGNON** attend les retours du DDL : il est probable que ce dernier passe lors de la prochaine vague ;
- Département EEA : suite au manque d'éléments, le choix a été fait « *au hasard* ».
- Département Informatique : le projet concerne du matériel pour des enseignements et des projets étudiants relatifs à la réalité virtuelle et augmentée ;
- Département Mécanique : le projet concerne un logiciel pour des enseignements pluridisciplinaires ;
- Département Physique : le projet sélectionné implique la Physique, l'EEA et la Chimie ainsi que Polytech Montpellier et l'IUT de Montpellier. Le Département avait besoin de savoir s'il aurait de l'argent avant de démarcher les autres composantes pour compléter le budget qui est évalué autour de 50 mille euros.

Pour **M. ALI**, la principale contrainte liée à cette première vague était d'arriver à une enveloppe de 100 mille euros pour donner plus de latitude à la prochaine Direction lors d'une deuxième et potentiellement troisième vague de projets pédagogiques.

Lors de la réunion avec les Directeurs de Département, **M. ALI** informe l'Assemblée que la Direction a été interpellée sur le fait que la licence Campus Créo relevant du Département Mécanique arrive à expiration cette année. Aussi, il conviendra de l'envisager dans le cadre de la prochaine vague. Il y a également eu une question assez épineuse concernant le renouvellement des ordinateurs des deux salles informatiques du bâtiment 6, dont l'opération est évaluée à un coût conséquent.

En l'absence de nouvelle question, **M. ALI** suggère de passer au point suivant.

3. RELATIONS INTERNATIONALES - VOTES DES BOURSES À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE 2015-2016

M. ALI donne la parole à **Mme FERNANDEZ** et **Mme HAMMAR** du Service des Relations Internationales de la Faculté pour la présentation des bourses au mérite dans le cadre de la mobilité étudiante au titre de l'année 2015-2016.

Mme FERNANDEZ précise que cette bourse au mérite s'adresse à des étudiants partis à l'étranger l'an dernier dans le cadre de leur formation. Il s'agit de la troisième édition.

Mme FERNANDEZ souligne que les bénéficiaires sont des étudiants ayant transmis un dossier complet ainsi que leurs relevés de notes de l'année n, ce qui explique pourquoi il faut attendre la fin de l'année universitaire. Ces derniers ont eu de très bonnes notes (13,5/20 au minimum) : c'est la raison pour laquelle ils sont choisis dans le cadre de cette gratification.

Mme FERNANDEZ ajoute que la somme allouée est identique, et ce quel que soit le pays où l'étudiant est parti. De même, peu importe que ce dernier ait suivi une formation ou effectué un stage.

Mme FERNANDEZ rappelle qu'il s'agit de la politique de la Faculté des Sciences de vouloir récompenser ses étudiants méritants partis à l'étranger.

Mme HURTREZ s'interroge : « *L'étudiant doit-il faire une demande spécifique ou l'attribution de la bourse est-elle automatique ?* »

Mme FERNANDEZ répond que le service des Relations Internationales vérifie les relevés de notes des étudiants partis à l'étranger. Ces derniers ne sont pas encore informés de l'attribution de cette bourse.

M. ALI indique que l'objectif de cette bourse est de sensibiliser les étudiants de la Faculté des Sciences à la mobilité et de les encourager à partir.

Pour **M. ALI**, la mobilité constitue une plus-value dans le cursus étudiant. C'est pourquoi la Faculté dispose d'une politique en la matière et d'une dynamique autour de cette thématique, afin d'inciter les étudiants « à franchir le pas » et à partir un semestre ou une année à l'étranger, que cela soit en Europe ou ailleurs.

Selon **M. LE GUENNEC**, il pourrait être intéressant de valoriser ces étudiants lors d'une cérémonie.

Mme HURTREZ trouve cette idée pertinente.

M. ADAM rappelle que le Conseil devait se prononcer sur l'attribution de cette bourse mais que le quorum n'est toujours pas atteint ...

Mme HURTREZ demande s'il est possible de convoquer un Conseil exceptionnel pour pouvoir voter ces bourses dans les meilleurs délais.

M. LE GUENNEC pense que cela est possible dans un délai de cinq jours. Toutefois, il est délicat de prévoir un Conseil le 10 février prochain : le quorum risque encore de ne pas être atteint.

M. ALI approuve les propos de **M. LE GUENNEC**.

Mme HAMMAR revient sur la bourse au mérite dans le cadre de la mobilité internationale et précise que la plupart des étudiants qui en bénéficient ne sont plus inscrits à la Faculté des Sciences cette année. La Cérémonie n'a donc plus lieu d'être.

M. LE GUENNEC explique que l'objectif n'est pas que les étudiants soient tous présents mais, de faire de la communication à ce propos. Même si ces derniers ne sont que deux, cela permettra de présenter ce dispositif.

M. ALI est d'accord sur le fait que la Faculté doit mettre en lumière cette bourse et les étudiants qui en ont été allocataires. Cela va dans le sens d'une plus grande attractivité pour ce type de programme et peut inciter les étudiants à franchir le pas et réaliser ce type de projet.

Pour **M. ALI**, il faudra réfléchir à la période à laquelle cette manifestation peut être organisée ainsi que sur sa mise en œuvre.

Mme FICHARD-CARROLL rebondit sur la mise en valeur des étudiants et indique que la semaine du mardi 31 janvier au vendredi 2 février 2017 est dédiée à l'insertion professionnelle. Cette dernière s'adresse à tous les étudiants de 3^{ème} année de licence, du cycle ingénieur et aux étudiants en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année des formations Santé de l'Université de Montpellier.

Mme FICHARD-CARROLL ajoute que le SCUIO-IP recherche d'anciens étudiants ayant eu une évolution professionnelle exemplaire pour témoigner à l'occasion de cette journée.

Pour **Mme FICHARD-CARROLL**, il serait dommage que la Faculté des Sciences ne soit pas représentée par ses étudiants alors même que ces derniers seront mis en valeur lors de cette semaine.

M. LE GUENNEC sollicite plus d'informations sur le type d'étudiants recherchés.

Mme FICHARD-CARROLL lui répond qu'il s'agit d'anciens étudiants ayant réussi dans leur carrière professionnelle.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle que le thème principal est celui de l'insertion professionnelle.

Mme FICHARD-CARROLL constate que lors du Salon de l'Enseignement Supérieur de Montpellier, un grand nombre d'écoles privées étaient présentes. Le but de cette semaine est de montrer qu'il est possible de réussir professionnellement en venant à l'Université.

« Il y a quelques années », **M. LE GUENNEC** indique que la Faculté des Sciences avait organisé un concours intitulé « Nos étudiants sont entrepreneurs ». Parmi les participants, certains avaient un parcours professionnel plutôt intéressant.

Pour **Mme FICHARD-CARROLL**, il serait opportun de mettre les étudiants de la Faculté en valeur.

M. VIGNES souhaite connaître la personne à contacter pour disposer de plus amples informations.

Mme FICHARD-CARROLL lui répond qu'il s'agit de **M. MIRABEL**, Directeur du SCUIO-IP.

M. VIGNES s'interroge : « Où se déroulera cet évènement ? »

Mme FICHARD-CAROLL signale que la manifestation se déroulera principalement sur le campus Triolet, au sein de l'amphithéâtre Dumontet, de 17h30 à 19h30.

Mme TERKI demande s'il s'agit d'un axe de valorisation pour l'insertion professionnelle ou pour les études universitaires.

Mme FICHARD-CAROLL lui répond que ce dernier concerne l'insertion professionnelle. À cet effet, des ateliers dédiés à la réalisation de curriculum vitae et à la simulation d'entretiens de recrutement seront organisés. L'objectif est aussi de créer un réseau des anciens, dont les membres se sont insérés professionnellement de manière exemplaire.

M. ALI suggère de revenir à la bourse au mérite dans le cadre de la mobilité internationale et regrette de ne pouvoir procéder au vote. Il manque toujours une personne pour disposer du quorum.

M. ALI rappelle que cette bourse concerne une enveloppe d'un montant de 4500 euros pour laquelle 22 étudiants sont impactés. Chacun touchera 205 euros. Cette somme est récupérée sur les fonds propres de fonctionnement de la Faculté des Sciences.

M. ALI souhaite savoir si le Conseil trouve le montant de cette bourse, acceptable.

Pour **Mme FERNANDEZ**, il est toujours intéressant pour les étudiants de recevoir un peu d'argent.

Mme HURTREZ s'interroge : « Serait-il possible de sensibiliser encore davantage les conseillers sur le fait d'envoyer des procurations lorsqu'ils ne peuvent être présents lors des séances ? ».

M. ALI aperçoit **M. LEMOIGNO** « au loin » et propose de l'attendre afin de procéder au vote des bourses au mérite dans le cadre de la mobilité étudiante 2015-2016.

M. ALI fait un point rapide à **M. LEMOIGNO** et suggère de procéder au vote de ces dernières ainsi qu'à celui du procès-verbal n°271.

Le quorum étant « enfin » atteint, **M. ALI** demande à l'Assemblée de se prononcer sur les bourses au mérite dans le cadre de la mobilité étudiante (études ou stages) 2015-2016.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 21

Favorable : 0

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME à l'attribution des bourses au mérite à la mobilité étudiante (études ou stages) 2015-2016.

M. ALI remercie le Conseil pour ce vote unanime.

4. APPROBATION DU PV N° 271 - 7 DÉCEMBRE 2017 - BIS

Le quorum étant atteint, **M. ALI** propose de revenir sur le vote du procès-verbal n° 271.

Avant de procéder au vote, **M. ALI** informe les membres du Conseil que :

- **Mme DERAINE** a donné procuration à **M. MARTINOD**,
- **Mme JOAB** a donné procuration à **M. VERNICOS**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **M. MANCHERON** a donné procuration à **M. VIGNES**,

M. ALI demande aux membres du Conseil s'ils ont lu le procès-verbal.

M. BOUBY acquiesce mais, souligne qu'il n'était pas présent lors du dernier Conseil.

En l'absence d'observation, **M. ALI** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 272 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 7 décembre 2016 -.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 19

Le PV n° 271 - Conseil du mercredi 7 décembre 2016 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. ALI remercie les membres du Conseil pour ce vote.

M. ALI indique qu'une représentante étudiante devait présenter le bilan du Festisciences 2016 mais, n'est pas encore arrivée.

Mme GAUCERAND précise que **Mme DERAINE** est en cours et ne devrait pas tarder. Elle suggère de passer au point 6 - Vote de Conventions.

M. ALI acquiesce et propose à l'Assemblée de passer directement au point 6 de l'ordre du jour.

5. VOTE DE CONVENTION

Parmi les sept conventions présentées ce jour, **M. ALI** informe l'Auditoire que certaines opèrent des reconductions et que d'autres doivent « *absolument* » être mises en place - notamment la convention avec la Société Française d'Exportation des Ressources Éducatives (SFERE) - pour laquelle des étudiants sont déjà présents au sein des locaux de la Faculté des Sciences.

M. ALI propose de procéder à une présentation rapide des textes proposés au vote et rappelle que les documents ont été mis à disposition de l'Assemblée sur l'ENT du Conseil.

M. ALI débute par la convention de partenariat avec le réseau Animafac dont l'objet concerne la mise à disposition de locaux dans le cadre du week-end des 28 au 29 janvier prochains ; **M. THALER**, Directeur adjoint étant à l'origine de cette convention.

Parmi les autres textes, **M. ALI** souligne que plusieurs concernent les Relations Internationales. Il y a notamment un accord de coopération entre l'Université de Montpellier et l'Université Gadjah Maras en Indonésie pour favoriser la mobilité enseignante, étudiante et administrative, mettre en œuvre des programmes de recherche, échanger des informations sur les différents événements et organiser des coopérations « *au sens large du terme* ». Par ailleurs, une convention de partenariat pédagogique est proposée entre ces deux mêmes établissements dans le cadre du master EPID, pour lequel une délégation indonésienne sera présente à l'Université le 20 janvier.

Concernant les reconductions, **M. ALI** ajoute qu'un accord de consortium Erasmus Mundus est proposé pour le master MEME ainsi qu'une convention individuelle de formation et de suivi académique pour le programme SFERE s'adressant à des étudiants originaires du Paraguay et étant d'ores et déjà, dans les locaux de la Faculté des Sciences.

À cet effet, **M. ALI** indique que la composante reçoit en ce moment même la visite de collègues du Paraguay.

Pour conclure, **M. ALI** informe le Conseil qu'il procédera également à la reconduction de l'accord de consortium Erasmus Mundus Mamaself relatif à la mise en œuvre du master Mamaself.

M. ALI note que ce dernier accord n'est pas rédigé en français malgré les demandes des services administratifs de la Faculté des Sciences.

M. ALI précise que si l'Auditoire souhaite obtenir davantage d'informations sur les conventions présentées ce jour en Conseil, il peut s'orienter vers **Mme FRISOU**, Responsable du service des Affaires générales, juridiques et partenariales.

En l'absence de remarque, **M. ALI** suggère de procéder au vote des conventions :

- de partenariat entre le Lycée Polyvalent Joseph Vallot et l'Université de Montpellier,
- de partenariat pédagogique pour le Master EPID entre l'Université Gadjah Mada (Indonésie) et l'Université de Montpellier,
- accord de coopération universitaire entre l'Université Gadjah Mada (Indonésie) et l'Université de Montpellier,

- accord de consortium Erasmus Mundus Master Mamaself,
- accord de consortium Erasmus Mundus Master MEME,
- Cinq Conventions individuelles de formation et de suivi académique entre la Société Française d'Exportation des Ressources Éducatives (SFERE) et l'Université de Montpellier,
- de mise à disposition de locaux, entre Animafac et la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

L'ensemble des conventions susmentionnées recueillent un avis UNANIMITÉ de la part du Conseil d'UFR.

M. ALI remercie l'Assemblée de ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

6. VIE DU CAMPUS

M. ALI souhaite aborder plusieurs points relatifs à la Vie du Campus FdS.

a- Festisciences

M. ALI cède la parole à **Mme GAUCERAND**, co-organisatrice du Festisciences 2016.

Mme GAUCERAND rappelle que le Festisciences 2016 s'est déroulé le 24 novembre dernier. À la demande du Conseil, elle va procéder au bilan réalisé avec les associations étudiantes ayant participé à l'organisation de cette manifestation annuelle.

Mme GAUCERAND souligne que les associations ont répertorié dans un premier temps les points positifs de cet événement :

- l'ouverture de la journée banalisée à 11h, permettant aux associations de monter correctement leur stand et aux étudiants d'accéder à la manifestation avec le repas,
- l'organisation générale des stands était meilleure que l'année précédente ; l'association Hello Word a notamment apprécié l'espace qui lui avait été dédié,
- les animations du soir ont également été appréciées, tout comme le quiz qui avait été mis en place à la Maison des Étudiants lors de la période des inscriptions administratives et ayant permis de faire connaître la manifestation aux étudiants.

Dans un second temps, **Mme GAUCERAND** présente les points négatifs relevés lors de cette édition :

- les associations étudiantes ont regretté de ne pas avoir été impliquées dans le choix du thème « Art et Sciences »,
- les étudiants auraient apprécié que la journée soit également banalisée pour les L1 et que la présentation de la Bourse Hugo Sarrade ne s'adresse pas uniquement aux masters mais aussi, aux L3.

Mme GAUCERAND a pris contact avec **Mme FRISOU**, correspondante de la Faculté des Sciences en lien avec les membres du jury de cette Bourse. Suite à la demande des étudiants, les candidatures sont désormais ouvertes aux L3, en plus des masters.

Mme GAUCERAND relaye une autre remarque : celle que le bâtiment 7 était jugé trop petit pour les rencontres entre les Responsables de master et les étudiants. Il sera donc nécessaire de trouver un autre lieu l'an prochain ... « *pourquoi pas des salles de TD ?* »

Mme GAUCERAND ajoute que la communication sur cette manifestation a été jugée insuffisante : les étudiants et les enseignants n'étaient pas suffisamment informés à propos de cette journée. Toutefois, la fréquentation a été « *relativement bonne* » tout au long de l'évènement, excepté lors de la conférence de **M. WALTER**. Cela peut être expliqué par la grosse averse qui a eu lieu juste avant cette dernière.

Mme GAUCERAND précise que le repas du midi (400 couverts) et celui du soir (100 couverts) a été offert par la Faculté et réalisé par l'association « *L'Ouvre tête* ». Toutefois, eu égard au travail important que cela représentait, l'association a fait savoir qu'elle ne pourrait assurer l'an prochain que le repas du midi.

Pour conclure, **Mme GAUCERAND** présente les pistes de réflexion pour l'année 2017 :

- une meilleure communication,
- l'intervention des associations de photos, théâtre, musique de l'Université Paul Valéry,

- la mise en place des stands devant le bâtiment 7 et la création de pôles Départements et associations.

Mme GAUCERAND indique que le budget de 5 000 euros a été respecté. Il est prévu d'acheter du matériel récent (gaufriers et crêpières) pour l'an prochain afin d'éviter le prêt systématique de la Maison des Étudiants.

Mme GAUCERAND invite l'Assemblée à participer à la prochaine édition du Festisciences qui aura lieu au mois de novembre prochain.

M. VERNICOS prend la parole et demande si les associations proposent aux enseignants de participer à la communication ou souhaitent que ces derniers fassent « *ce travail à leur place* ».

Mme GAUCERAND explique que le but est de faire participer « *tout le monde* » à la communication de cet événement : les étudiants se passent le mot, les associations transmettent les informations via leur réseau Facebook ; quant aux enseignants, ils pourraient présenter l'événement avant de débiter leurs enseignements.

Mme DEGOLS précise qu'il est prévu d'afficher le programme du Festisciences dans l'emploi du temps des étudiants, ce qui n'était pas fait jusque-là.

Mme DEGOLS note que la journée était notée banalisée sans plus d'informations : les étudiants ne savaient donc pas pourquoi ils n'avaient pas cours.

M. VERNICOS s'interroge : « *Est-il possible de procéder à l'affichage pour les étudiants et les enseignants ?* »

Mme DEGOLS acquiesce.

Mme GAUCERAND présente **Mme DERAINE**, élue étudiante, Chargée de mission, ayant également participé à l'organisation du Festisciences 2016.

Mme DERAINE sort tout juste de cours et demande au Conseil de bien vouloir l'excuser de son retard.

Dans les points négatifs évoqués, **M. VERNICOS** note le manque d'implication d'étudiants et des enseignants. Il n'est pas surpris pour ces derniers mais, l'est davantage pour les étudiants, car ce sont les associations estudiantines qui organisent cette journée.

Mme DERAINE acquiesce mais, faute d'une communication optimale, les étudiants n'ont pas été suffisamment informés et ce, même si les associations ont relayé au maximum l'événement via Facebook, affiches, ... Cela s'explique car de nombreux étudiants ne sont pas en lien avec les associations de la Faculté des Sciences.

Pour **M. VERNICOS**, il s'agit d'une autre problématique. Les étudiants viennent ou non à la journée mais, il est noté dans le bilan un manque de participation au niveau de la logistique...

Pour **Mme DERAINE**, les deux sont liés. Les associations soutiennent ce projet mais, les étudiants ne peuvent s'impliquer s'ils ne sont pas en lien avec les associations. Un grand nombre d'entre eux ne se sentent pas concernés par le Festisciences : il s'agit uniquement pour certains d'une journée banalisée.

Mme DERAINE ajoute que les L3 sont tout de même intéressés par cet événement du fait de la journée des Masters.

M. LE GUENNEC demande s'il ne serait pas intéressant à l'avenir de réaliser une enquête pour savoir si les étudiants sont venus ou non lors de cette journée et pourquoi.

M. LE GUENNEC donne l'exemple des L3 Physiologie, où il enseigne : les étudiants n'utilisent pas la terminologie de Festisciences mais, celle de « *journée des masters* » ...

M. LE GUENNEC pense qu'à partir d'une enquête, on pourrait orienter la communication. Le bilan présenté ce jour a été réalisé par l'équipe organisatrice et non par les étudiants.

Mme GAUCERAND rappelle que ce sont des étudiants qui ont organisé cette journée.

M. LE GUENNEC lui répond que c'est surtout l'avis du public qui est intéressant, pas celui des organisateurs.

Pour **Mme DERAINE**, il s'agit d'une idée intéressante sous réserve que les étudiants répondent bien à l'enquête.

M. LE GUENNEC précise qu'il faut avant tout savoir comment mener cette dernière. Par courriel, cela ne sert à rien !

M. ALI souhaite revenir sur l'implication des enseignants : si le relais n'est pas assuré de ce côté, cela peut impacter négativement l'évènement.

M. IMBERT s'interroge : il lui semblait que le Festisciences avait deux fonctions :

- présenter les masters,
- présenter les associations existant sur le campus.

M. IMBERT ne comprend pas pourquoi les enseignants s'impliqueraient davantage alors que certains d'entre eux représentent déjà leur master.

M. IMBERT ne voit pas ce qu'un enseignant peut faire, si ce n'est d'informer les étudiants qu'ils n'ont pas cours ce jour-là et de les inviter à se rendre aux activités organisées dans le cadre du Festisciences.

M. IMBERT s'interroge aussi sur la banalisation de la journée. L'idée en filigrane de cet évènement est de présenter les masters. Aussi, permettre aux L3 d'être là lors de cette manifestation est logique. Toutefois, est-ce nécessaire de la banaliser pour les L1 et L2 ?

Mme DERAINE explique que le but du Festisciences est de pouvoir faire venir le plus de gens possible : il s'agit de la fête de la Faculté des Sciences de Montpellier !

Pour **Mme DERAINE**, il serait également intéressant de présenter les semestres pairs de licences aux étudiants. Chaque année, une heure de cours y est consacrée. Il pourrait être judicieux de prendre à la place une heure dans le cadre du Festisciences pour réaliser cette présentation.

Pour **M. IMBERT**, c'est une mauvaise stratégie. Il est plus utile de dispenser cette information au moment des enseignements sous peine d'un taux de présence très faible des étudiants.

Mmes TERKI et ROLLAND approuvent les propos de **M. IMBERT**.

M. HOFFMANN est d'accord avec **M. IMBERT**. Toutefois, il serait utile que les L1 et L2 puissent être présents lors de la présentation des associations étudiantes. Il est donc nécessaire de porter une réflexion sur la banalisation de cette journée.

M. HOFFMANN reconnaît que la journée des masters est un évènement s'inscrivant « *en plein milieu du Festisciences* ». Toutefois et même si ces deux manifestations se déroulent à la même date, ils ne sont pas tout à fait corrélés.

M. VERNICOS a pu observer que les associations, au sein d'autres universités, prenaient en charge, au moment de la rentrée, des groupes d'étudiants de manière simultanée. Cela leur permettait de présenter à la fois le campus et leurs activités. Les étudiants n'avaient aucune obligation d'adhérer ensuite à l'association mais la connaissaient.

Pour **M. VERNICOS**, cela peut être une bonne solution pour étendre le réseau associatif.

S'agissant de la présentation des associations le jour de la rentrée, **M. IMBERT** pense que cela peut être problématique du point de vue organisationnel pour les étudiants membres de ces dernières. Toutefois, cette opération pourrait être envisagée la même semaine que le Festisciences. Un stand fixe pourrait être ainsi installé au sein du (S)pace et chaque association disposerait d'une demi-journée pour se présenter.

Mme DERAINE souligne que cela se fait déjà sur les chaînes d'inscription. Toutes les associations de la Faculté des Sciences sont invitées à se présenter aux mois de juillet et septembre. Pour cette année universitaire, cela a été compliqué car certaines d'entre elles n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, une journée de présentation a été organisée au mois de septembre pour la première fois, lors de la semaine de pré rentrée.

Aussi et selon **Mme DERAINE**, il faut continuer à développer ces deux actions !

Mme DERAINE insiste : Festisciences est une journée dédiée à la présentation des associations mais, il s'agit aussi de la fête des étudiants et des équipes de la Faculté des Sciences ! À ce titre, une communication plus importante doit être menée sur cet évènement.

M. ALI donne la parole à **Mme FERNANDEZ**.

Mme FERNANDEZ rappelle que le Festisciences est également l'occasion pour le service des Relations internationales de la Faculté des Sciences de réaliser une présentation sur la mobilité internationale des étudiants. Cette année, environ 130 personnes étaient présentes lors de cette réunion d'information.

Mme HAMMAR fait part de la faible participation des étudiants au regard des années précédentes. Cela est certainement dû à la rencontre simultanée organisée avec les responsables de masters. De ce fait, la majorité du public présent était constituée d'étudiants de licence.

Mme HAMMAR a été destinataire d'un grand nombre de retours d'étudiants désolés de n'avoir pu participer à la réunion d'information organisée par le service des Relations internationales.

M. LE GUENNEC souhaite rebondir sur la proposition de **M. IMBERT**.

M. LE GUENNEC trouve cette proposition excellente : le fait de développer la présentation sur quatre jours est une excellente idée, à laquelle il convient de réfléchir. En revanche, il n'est pas convaincu concernant la communication ...

S'agissant de la fréquentation lors du Festisciences, **M. LE GUENNEC** souligne qu'un épisode cévenol avait été annoncé l'avant-veille, ce qui a pu impacter cette dernière.

Mme GAUCERAND note que les étudiants ont malgré tout été présents tout au long de cette manifestation et ce, dans des proportions quasiment identiques à celles de l'an passé, excepté pour la conférence.

Mme BOYER rappelle que le Festisciences avait débuté l'an dernier par un hommage à Hugo Sarrade, étudiant de la Faculté des Sciences décédé lors des attentats de Paris au mois de novembre 2015 et dont les obsèques se déroulaient le jour même.

Pour **M. ALI**, il est essentiel de travailler sur le sentiment d'appartenance des étudiants à la structure de la Faculté.

M. ALI opère une comparaison avec Polytech Montpellier où l'identité est structurée autour d'un réseau assez fort, permettant de fédérer les étudiants à la vie du campus.

Selon **M. ALI**, il faudrait réfléchir collectivement aux moyens de développer ce sentiment d'appartenance, sans pour autant aller dans l'excès comme cela peut se faire aux États Unis où « *des étudiants se font tatouer le nom de leur université ...* »

M. ALI le répète : au-delà de la présentation des masters, le Festisciences est également la fête des sciences !

Pour **M. ALI**, une discussion doit être menée pour faire en sorte de mobiliser le plus grand nombre de personnes autour de cet événement.

Mme BOYER va dans le sens de **Mme GAUCERAND** concernant les difficultés rencontrées dans la communication autour de cet événement.

Mme BOYER explique que le service Communication a essayé de rencontrer les étudiants pour savoir s'ils connaissaient le Festisciences ... Il a constaté que ces derniers répondaient de manière négative !

M. ALI constate un réel problème de communication.

Suite à ces premiers retours, **Mme BOYER** souligne que le service Communication a organisé un stand avec une banderole « Festisciences » et invité les étudiants à réaliser une vidéo de présentation diffusée sur la chaîne YouTube de la composante. Cela a permis aux étudiants d'expliquer cet événement. Ces derniers ont retenu en majorité que la manifestation leur permettait d'avoir une journée banalisée, de faire la fête et de bénéficier de collations et repas gratuits.

Mme BOYER note que ce jour, les étudiants préféraient aller réviser à la BU ...

Mme HURTREZ souhaite réagir concernant l'implication des enseignants. Il ne s'agit pas forcément d'une mauvaise volonté de leur part. En effet, cette journée a lieu en milieu de semestre, au moment où ces derniers sont débordés. Il est donc compliqué de s'investir sur ce projet en plus de tout le reste. Par ailleurs, banaliser la journée s'avère contraignant, surtout pour les TP qu'il faudrait reporter.

Selon **Mme HURTREZ**, la banalisation de la journée serait particulièrement délicate pour les L1.

Mme GAUCERAND précise que les étudiants suggéraient de pouvoir surtout être présents entre midi et deux heures.

Mme HURTREZ signale qu'il y a des TP sur ces créneaux. Certains ont lieu sur toute une journée ...

Mme DEGOLS ajoute que si cela n'a jamais été fait c'est parce que **M. BARTOLAMI**, Chargé de mission Orientation et Coordination des Emplois du Temps en L1 n'arrivait pas à positionner tous les TP en enlevant cette journée.

M. LE GUENNEC rebondit sur les propos de **Mme HURTREZ** et indique que le service Communication essaiera de réaliser une diapositive qu'il communiquera à l'ensemble des enseignants de la Faculté des Sciences. Ces derniers pourront ainsi disposer d'un support qu'ils pourront diffuser au début de leurs cours.

M. VIGNES remarque que la discussion entre les étudiants de L3 et de M1 en Biologie Santé a été très constructive. Les étudiants de M1 ont présenté des posters qu'ils n'avaient pas pu afficher du fait d'intempéries, lors de la journée organisée au Jardin des Plantes. La communication entre ces derniers a été tellement positive qu'il lui a été demandé d'organiser des forums de discussion entre Master et Doctorat.

Pour **M. VIGNES**, les interventions entre étudiants peuvent relativement « *bien marcher* ». Même si cette rencontre L3-M1 s'est faite de manière fortuite, elle a très bien fonctionné.

Pour **Mme DERAINE**, c'est une piste de réflexion intéressante.

Mme DERAINE pense que cela peut être opportun, tant pour la filière Biologie Santé que pour les autres disciplines de master.

Mme DERAINE était présente dans l'amphithéâtre lors de la présentation du master Biologie Santé mais à la fin, tout le monde était parti, ce qui est dommage ...

M. ALI remercie **Mmes DERAINE et GAUCERAND** pour leur présentation et propose de passer au bilan du WECMI.

b- Bilan du WECMI - Association MIAM

M. ALI rappelle que le WECMI est un week-end de cohésion nationale des étudiants inscrits en CMI, organisé par l'association MIAM, cette dernière représentant ceux originaires de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. ALI donne la parole à **Mme DERAINE**.

Mme DERAINE présente l'association MIAM et précise qu'elle en était la secrétaire lors du WECMI.

Mme DERAINE explique que cet événement s'est déroulé à Sauve, au sein du Domaine de Bagard. Ce gîte a pu être loué le week-end du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016.

Mme DERAINE indique que l'association souhaitait organiser le WECMI en Languedoc Roussillon afin de promouvoir à la fois la Faculté des Sciences de Montpellier et sa région.

Mme DERAINE ajoute que l'accueil des participants a eu lieu à la Maison des Étudiants du Campus Triolet.

Mme DERAINE informe que 168 étudiants venant de la France entière étaient inscrits pour le week-end, 18 d'entre eux ont pris part à son organisation.

Mme DERAINE rappelle que le réseau Figure comprend 25 villes sur toute la France ; toutes n'étaient pas représentées.

Mme DERAINE signale qu'une enquête de satisfaction a été réalisée à l'issue du week-end : 51 personnes y ont répondu sur les 168 participants.

Mme DERAINE précise que la participation au WECMI était de 58 euros : la plupart des participants ont trouvé que le rapport qualité-prix était correct.

Mme DERAINE souligne que des tables rondes ont été proposées pour discuter d'une éventuelle formation nationale des CMI, de type fédératif. Un grand nombre de participants n'a pas assisté à ces débats. Ces derniers n'appartenant pas à une association, ils ne sont pas sensibilisés à la création de cette structure, dont l'objectif est d'apporter une certaine cohésion. Au même moment que cet atelier, une activité piscine avait été organisée.

Mme DERAINE note que 96,10% des participants seraient prêts à revenir sur Montpellier pour une autre manifestation nationale, ce qui démontre que ce week-end a plu aux participants.

Mme DERAINE signale que le budget prévisionnel était de 19 962 euros et que le réel s'élevait à 17 199 euros, soit un bénéfice de 2 000 euros, qui permettra à l'association d'organiser de nouveaux événements.

Mme DERAINE remercie le réseau Figure ayant financé en totalité le logement des participants et la Faculté des Sciences de Montpellier ayant alloué une subvention d'un montant de 300 euros ainsi que des goodies.

M. ALI remercie **Mme DERAINE** pour cette présentation.

M. ALI suggère de passer au point suivant.

c- Salon de l'Enseignement Supérieur de Montpellier et Journée des Portes Ouvertes

M. ALI demande à **M. LE GUENNEC** de réaliser un bilan rapide concernant le salon de l'Enseignement Supérieur de Montpellier qui est intervenu entre le 12 et le 14 janvier dernier.

M. LE GUENNEC souligne que la Faculté des Sciences était présente au Salon de l'Enseignement Supérieur où il y a eu globalement moins de monde que les années précédentes. De manière générale, les Directeurs de Département et la Direction semblaient satisfaits des améliorations proposées sur les supports de communication.

Mme BOYER rappelle que le Salon a eu lieu beaucoup plus tôt dans l'année que lors des précédentes éditions. Ce dernier s'est notamment télescopé avec les soldes d'hiver, expliquant selon elle, le désengagement des parents, qui étaient toutefois présents le samedi ...

Mme BOYER ajoute que la Faculté des Sciences n'est pas responsable de la distribution des stands et des espaces dédiés.

M. ALI note qu'il a été évoqué, lors de la dernière réunion de Direction, le problème lié à l'étroitesse des stands.

Selon **M. ALI**, il sera difficile de faire autrement que ce qui a été fait.

Pour **M. ALI**, il faut considérer cet événement comme complémentaire aux Journées Portes Ouvertes ayant lieu sur le campus le 4 mars prochain.

M. ALI indique que l'objectif du Salon est de renseigner les futurs étudiants désireux de s'inscrire à l'Université mais aussi, de dépasser les idées reçues, parmi lesquelles le soit-disant « *parcours du combattant* » relatif aux inscriptions à l'Université, le manque d'encadrement ... C'est un discours qui l'irrite et qu'il souhaite combattre.

M. ALI confirme les contraintes existantes lors de ce Salon de l'Enseignement Supérieur : la Faculté des Sciences est obligée de les absorber techniquement. Lors des Journées Portes Ouvertes, la composante peut mieux exposer ses formations.

Pour **M. ALI**, il faut d'ores et déjà réfléchir à ces Journées Portes Ouvertes et indiquer rapidement au service Communication les activités que les Départements souhaitent proposer.

M. ALI rappelle que cette manifestation interviendra le 4 mars prochain. Chaque année, le service Communication reçoit des propositions 48 heures avant l'évènement, ce qui laisse très peu de temps pour organiser cette journée de manière optimale !

Pour **M. ALI**, l'objectif est de mettre en place un cheminement au sein du campus autour des activités que la Faculté pourra proposer aux futurs étudiants. De ce fait, l'ensemble de la Communauté de la Faculté des Sciences doit être mobilisée pour que cet événement ait le succès que l'on souhaite

M. IMBERT s'interroge : « *Serait-il possible de délocaliser des stands au sein du bâtiment 4 ?* ».

M. LE GUENNEC précise que cette demande a déjà été formulée pour en disposer certains au sein de la Bibliothèque Universitaire. Le Service Communication serait favorable pour en placer également deux au sein du Département de Biologie car ce sont ces derniers qui « *attirent le plus de monde* » : cela permettrait de libérer un hall au bâtiment 7.

M. LE GUENNEC insiste : cela n'est encore qu'une hypothèse.

Pour **M. ALI**, il s'agit d'une nécessité.

M. IMBERT aurait une autre proposition mais qui doit être encore validée par le Département et les équipes enseignantes qui participeront à cette journée : celle de situer le stand sur le bâtiment 4, permettant de valoriser les collections et le matériel.

M. IMBERT ajoute que cela nécessite un fléchage approprié pour guider les participants.

M. ALI fait part au Conseil de l'idée évoquée par **M. LE GUENNEC** lors de la réunion de Direction : si le service Communication dispose d'une proposition suffisamment en amont, un parcours peut être réalisé lors de cette journée, afin que les étudiants disposent d'un maximum d'informations tout en ayant une meilleure visibilité sur les formations proposés par la Faculté des Sciences.

M. LE GUENNEC adhère totalement à la proposition formulée par **M. IMBERT** et ajoute que l'accueil au bâtiment 7 doit être renforcé pour guider au mieux les étudiants.

M. LE GUENNEC insiste : le service Communication doit disposer des informations suffisamment en amont pour pouvoir s'organiser.

M. IMBERT pourrait dire la même chose : c'est par un lycéen qu'il a appris hier que les JPO se dérouleront le 4 mars prochain. « *Cela n'est pas normal !* »

M. ALI précise que la Faculté des Sciences a communiqué en priorité sur le Salon de l'Enseignement Supérieur. Les journées Portes Ouvertes auront lieu dans un mois et demi.

M. LE GUENNEC signale que cette information est sur le site institutionnel de la Faculté des Sciences depuis déjà un certain temps ...

M. IMBERT ne consulte pas ce dernier tous les jours.

M. ALI l'invite à s'y rendre plus régulièrement.

M. LE GUENNEC indique que les informations et propositions doivent lui être transmises au plus tard le 10 février prochain, de manière à ce que le service communication puisse élaborer la signalétique.

Pour **M. LE GUENNEC**, il est également important de faire remonter les besoins en termes d'étudiants et de prévoir une petite aide de 10 ou 15 euros pour chacun.

M. ALI a autorisé le service Communication à envoyer des courriels une fois par semaine - le jeudi - aux Directeurs de Département qui notamment n'auront pas transmis les informations nécessaires à l'organisation de ces JPO - ateliers, thèmes, ... -.

M. ALI insiste : la Faculté des Sciences a besoin d'avoir une description des divers ateliers et des besoins de chaque formation en termes d'étudiants pour organiser au mieux ces Journées Portes Ouvertes !

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur ALI** propose que la 6ème séance - année universitaire 2016 -2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 10h30**.

M. ALI remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **22 février prochain**.

M. ALI rappelle aux conseillers l'importance d'être ponctuels et présents ou représenté lors de cette séance pour éviter les « *problèmes de quorum ...* »

Pour **M. ALI**, l'objectif est que ces élections se déroulent dans de bonnes conditions pour qu'un nouveau Directeur ou Directrice de la Faculté des Sciences soit élu (e).

Le Président de séance



Ahmed Adam ALI

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 273	Mercredi 22 février 2017 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 274	Mercredi 22 mars 2017 - 8H30	Lieu à confirmer
Conseil n° 275	Mercredi 19 avril 2017 - 8H30	Lieu à confirmer
Conseil n° 276	Mercredi 17 mai 2017 - 8H30	Lieu à confirmer
Conseil n° 277	Mercredi 14 juin 2017 - 8H30	Lieu à confirmer
Conseil n° 278	Mercredi 12 juillet 2017 - 8H30	Lieu à confirmer

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
8. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
9. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
10. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
11. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
12. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
13. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
14. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
15. **Chefs de Service FdS**.